



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

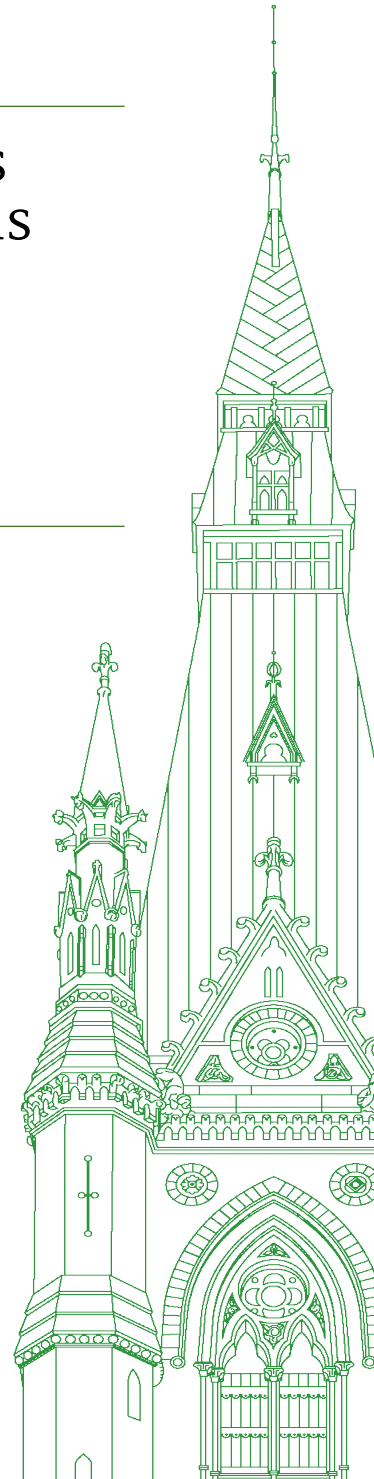
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 052

Le jeudi 8 octobre 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 8 octobre 2026

• (1535)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bonjour à tous. Bienvenue à la 52^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Nous poursuivons notre étude de la motion n° 16.

Nous recevons Mme Miller en personne. M. Shimooka est de retour parmi nous virtuellement. Nous avons également un troisième témoin qui a dû se déconnecter pour redémarrer son ordinateur en raison de problèmes de son. Cette personne reviendra, donc c'est elle qui prononcera la dernière déclaration préliminaire. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de Mme Miller, qui sera suivie de M. Shimooka, puis de notre autre témoin.

Chers collègues, lorsque nous passerons aux questions, veuillez préciser à qui vous posez votre question, puisque la moitié des gens sont présents ici en personne et l'autre moitié sont là virtuellement.

Madame Miller, bienvenue au Comité. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Jessica Miller (sergente (à la retraite), à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires est le meilleur de tous, n'est-ce pas?

Le président: Vous avez la parole pour 30 minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Des voix: Ah, ah!

Jessica Miller: Merci.

Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je m'appelle Jessica Miller. J'ai grandi à Aurora et à Newmarket. J'ai commencé ma formation dans ma carrière militaire en tant que soldate au manège militaire d'Aurora, l'un des plus anciens manèges militaires au Canada, qui a été construit en 1874.

Je suis sergente à la retraite après avoir servi plus de 22 ans dans les Forces armées canadiennes comme technicienne médicale. Je suis une vétérane et une survivante de traumatismes sexuels en milieu militaire. Je vis dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse. Je suis ici parce que je crois que nous devons élargir notre vision du logement et de la sécurité pour les vétérans et réfléchir à la façon dont on peut réutiliser les terres et les immeubles fédéraux et utiliser des fonds publics pour répondre à ce besoin. Mesurons-nous le succès en fonction du nombre de logements qui sont créés ou en fonction du fait que les vétérans qui y vivent sont réellement en sé-

curité et stables sur le plan du logement? Il y a une différence entre les deux.

En 2024, j'ai témoigné devant le Comité permanent des anciens combattants sur le thème « Plus jamais invisibles. Les expériences des vétérans canadiens ». La recommandation 26 sur 42 vise à demander au gouvernement du Canada de « contribuer financièrement à la construction de logements... réservés aux vétérans ».

Le Parlement a déjà entendu que les logements conçus pour les anciens combattants ne conviennent pas nécessairement aux vétérans, surtout celles qui ont subi un traumatisme sexuel en milieu militaire. En tant que survivante, je peux vous dire que l'environnement physique est important. Le fait de vivre dans un immeuble avec des hommes inconnus peut créer des craintes bien réelles pour la sécurité. Un appartement au rez-de-chaussée n'est peut-être pas le plus approprié pour une vétérane. Les entrées partagées et la buanderie, l'éclairage, la sécurité, l'intimité et le pouvoir de contrôler qui entre dans votre espace personnel sont importants.

Les terres fédérales peuvent faire partie de la solution, mais un immeuble fédéral vide ne constitue pas automatiquement une solution appropriée en matière de logement. Je me demande si la rénovation d'un immeuble de 110 ans en mauvais état, construit en grès rouge et en mortier de chaux, est le meilleur choix pour loger des vétérans. Le grès rouge, comme celui utilisé au manège militaire d'Amherst, est rare et difficile à trouver de nos jours. Il peut être difficile et extrêmement coûteux de trouver des matériaux compatibles et des ouvriers qualifiés dans les méthodes de restauration. La compatibilité des matériaux de remplacement modernes avec la maçonnerie originale doit être soigneusement évaluée pour éviter toute catastrophe structurelle.

Je dois aussi poser la question suivante: si l'ajout d'un deuxième étage à cet édifice change toute sa façade, en quoi cela répond-il à l'objectif de préservation d'un édifice patrimonial? On se trouverait essentiellement à en changer toute l'apparence extérieure.

Avant d'engager des sommes importantes d'argent public, le gouvernement devrait faire des comparaisons entre la rénovation et la construction d'un nouvel immeuble, sur le plan des coûts, de la durée de vie utile restante de l'immeuble, de l'accessibilité, de l'entretien et se demander si le logement fini répondra aux besoins des vétérans. Avant que le manège militaire d'Amherst ne soit présenté comme solution pour loger des vétérans, je demande au Comité d'obtenir des réponses claires au sujet du modèle de logement proposé, du financement, de la durabilité et de vérifier s'il est vraiment adapté pour les vétérans qui y vivraient.

Quel est le type de logement proposé? S'agirait-il de logements temporaires ou transitoires pour sortir des vétérans de la rue? S'agirait-il de logements permanents? Seraient-ils destinés aux hommes ou aux femmes célibataires, aux couples ou aux familles?

Les vétérans paieraient-ils le prix du marché pour le loyer et les services? Sinon, qui financerait la différence et pendant combien de temps? Qui paierait les coûts initiaux de décontamination environnementale et de conversion du bâtiment? Qui s'occuperait de l'entretien à long terme, de la restauration patrimoniale et des services complets proposés? Quels engagements financiers permettraient de couvrir ces coûts à long terme?

Est-ce que ce serait considéré comme des logements sûrs? Les anciens combattants y auraient-ils un logement stable et inamovible, ou pourraient-ils être obligés de déménager lorsqu'un programme prend fin ou que leur situation change? Le grand public utiliserait-il aussi l'édifice pour un musée, un café ou un centre communautaire? Dans l'affirmative, comment les zones résidentielles seraient-elles séparées du reste et comment le contrôle de l'accès protégerait-il la sécurité et l'intimité des vétérans?

● (1540)

Où les résidents iraient-ils pour faire leur épicerie et acheter des produits de première nécessité à Amherst? Je crois comprendre, d'après Google Maps, que l'épicerie la plus proche se trouve à environ 40 minutes de marche du manège militaire. Il n'y a pas de transport en commun à Amherst, aucun moyen de transport vers les villes d'Halifax ou de Dartmouth. Comment les anciens combattants à mobilité réduite auraient-ils accès de manière fiable à de la nourriture et à leurs rendez-vous dans leur collectivité?

Ces questions visent directement à déterminer si la proposition assurera des logements sûrs, abordables et durables.

Nos manèges militaires font partie de l'histoire militaire du Canada. Certains devraient être préservés en raison de leur importance historique et communautaire, et lorsque leur restauration est possible, elle mérite d'être prise en considération. En revanche, lorsqu'une nouvelle construction est une meilleure option, le caractère historique du lieu peut être préservé par le nom, par la conservation d'éléments architecturaux ou par des expositions historiques. Dans le monde d'aujourd'hui, les efforts pour honorer le service militaire peuvent également inclure de fournir des logements sûrs aux anciens combattants.

Le fait de vivre dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse me rappelle qu'on ne peut pas concevoir le logement des vétérans exclusivement dans une optique urbaine. Les vétérans des régions rurales se heurtent à des options limitées en matière de logement, à des obstacles en matière de transport; ils se retrouvent loin des services et ont moins de choix de logements. Les collectivités rurales se prêtent pourtant bien aux projets plus petits, au logement individuel, aux projets de logements réservés aux femmes et à des modèles communautaires. Ce ne sont pas tous les vétérans qui ont besoin de vivre dans un grand complexe de logements pour anciens combattants ou qui le souhaitent. Il faut un éventail de choix pour pouvoir offrir des logements adaptés aux traumatismes.

Je demande au Comité trois choses.

Premièrement, d'envisager d'utiliser des terres fédérales dans la mise en œuvre de la recommandation 26, pour la création de logements communautaires réservés aux vétérans.

Deuxièmement, d'exiger une optimisation transparente des ressources pour décider s'il vaut mieux préserver, restaurer, réaménager ou remplacer les immeubles fédéraux vieillissants.

Troisièmement, de veiller à ce que les logements pour vétérans créés sur des terres publiques soient conçus dans une perspective de sécurité, d'intimité, d'accessibilité, de dignité et, bien sûr, de choix, le tout avec le souci de préserver adéquatement l'histoire militaire des lieux.

Nous rendons hommage aux anciens combattants en veillant à ce qu'une fois leur service terminé, ils aient la possibilité de vivre dans un logement sûr et digne.

Merci.

● (1545)

Le président: Merci, madame Miller.

Nous allons passer à M. Shimooka.

Pour ceux qui sont nouveaux ici, M. Shimooka revient témoigner devant nous pour la troisième ou la quatrième fois, peut-être.

Nous sommes ravis de vous revoir, monsieur. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Richard Shimooka (agréé supérieur de recherche, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel): Merci de cette présentation, monsieur le président, et merci beaucoup de m'accueillir à nouveau au Comité. Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'adresser au Comité à ce sujet.

Je serai bref, car j'aimerais maximiser le temps dont disposent les députés pour poser des questions sur leurs intérêts particuliers.

Manifestement, le système international devient de plus en plus instable, et les menaces à l'encontre du Canada, de ses alliés et de ses partenaires augmentent chaque jour. Le gouvernement actuel a fait de la sécurité nationale une priorité. Ainsi, il a respecté l'engagement qu'il avait pris au Sommet de l'OTAN de 2014 de consacrer 2 % de son PIB à la défense. Le gouvernement a maintenant signé la Déclaration du Sommet de La Haye de l'OTAN, qui l'engage à porter ses dépenses de base en matière de défense à 3,5 % du PIB d'ici 2035.

Bien que cette trajectoire témoigne de progrès réels, un certain nombre de défis importants se profilent à l'horizon.

Premièrement, ces dépenses ne seront peut-être pas suffisantes pour répondre aux besoins du pays en matière de défense. Presque quatre décennies de sous-investissement ont plongé les Forces armées canadiennes dans un déficit de capacité important, qu'une simple hausse des dépenses à 3,5 % du PIB ne permettra pas de combler. Les priorités actuelles dans les dépenses de défense pour la prochaine décennie serviront essentiellement à financer des choses dont on aurait dû s'occuper entre 2000 et 2025. Cela comprend les priorités en matière d'infrastructure comme les manèges militaires.

Les Forces armées canadiennes font face à un environnement technologique en évolution rapide, qui modifie la nature et l'ampleur de la guerre. Par exemple, on observe désormais une utilisation généralisée des drones à faible coût, la mise au point d'agents biologiques spécialisés et l'émergence de domaines spatiaux et cybernétiques de la guerre, pour n'en nommer que quelques-uns. Cela va accaparer encore davantage les dépenses déjà insuffisantes pour répondre à un nombre grandissant de besoins.

Enfin, la situation financière du pays n'est pas si robuste, ce qui pourrait limiter l'aptitude du gouvernement à respecter ses engagements en matière de dépenses. Ce problème n'est absolument pas exclusif au Canada. Au cours de la dernière année, nous avons vu le Royaume-Uni, l'Italie et la France, entre autres, tenir des débats internes intenses sur leur aptitude à financer la défense. Il est plus que probable que les objectifs de la Déclaration de La Haye seront abaissés après 2028, lorsque le processus d'examen automatique sera déclenché.

Par conséquent, il faudra tenir compte de ces nouvelles réalités dans la planification des dépenses canadiennes en matière de défense et faire des investissements intelligents et souples pour que les Forces armées canadiennes et les autres organismes chargés de la sécurité nationale aient les ressources dont ils ont besoin pour assurer la sécurité du Canada et atteindre les objectifs de politique étrangère du pays à l'étranger. J'espère que nous pourrions en discuter davantage aujourd'hui.

Je vous remercie du temps que vous m'accordez. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur.

Pour que tout le monde soit au courant, nous essayons toujours d'établir la connexion avec la Dre Charles, de Sunnybrook. Nous allons passer aux questions, puis si nous arrivons à la joindre, nous lui donnerons cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par Mme Cobena, s'il vous plaît, pour six minutes.

Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Miller, je vous remercie de votre présence. Je vous remercie de votre service. De plus, c'est très spécial de voir une autre personne originaire de Newmarket—Aurora parmi nous aujourd'hui.

J'ai trouvé vos observations préliminaires très percutantes. Bien sûr, nous avons également lu dans les médias que des membres du Conseil des vétérans avaient démissionné. Vous faites partie des cinq personnes qui ont démissionné. Pourriez-vous nous expliquer ce qui a mené à cette démission?

Jessica Miller: Je vous remercie de cette question.

Lorsque j'ai été choisie, je me suis jointe au Conseil avec beaucoup d'enthousiasme, dans l'espoir de susciter un changement durable pour les vétérans. Tout au long de l'année où j'ai siégé au Conseil, nous nous sommes heurtées à des obstacles incroyables en matière de communication, de priorités et aux objectifs que la ministre des Anciens Combattants avait pour le comité. Chaque fois que nous posions des questions, il était impossible d'obtenir une réponse.

Même si nous n'obtenions pas de réponses, nous faisions quand même le travail en coulisses. Je présidais le comité de soutien par les pairs et de sensibilisation communautaire, qui tentait de faire reconnaître le soutien par les pairs comme moyen d'aider les femmes à faire la transition après leur service. Dans le cadre de ce travail, j'ai préparé des propositions qui n'ont pas été transmises. J'avais l'impression de me heurter à un mur chaque fois que j'essayais de faire une suggestion. Il était clair et assez manifeste que le programme de la ministre ne correspondait pas à mes attentes ou à

l'expérience que je m'attendais à vivre comme membre de ce conseil.

Au bout d'un an, quand est venu le temps de déterminer si l'on voulait continuer ou démissionner, nous avons été cinq, toutes des vétérans, à décider de démissionner après un an, parce que nous étions frustrées de ne pas pouvoir consacrer quoi que ce soit à la réalisation des objectifs.

● (1550)

Sandra Cobena: Nous avons reçu des représentants d'Anciens Combattants Canada ici. Je leur ai demandé si quelque chose avait été fait depuis vos démissions ou en ce qui a trait à vos préoccupations. Malheureusement, la réponse a été... En fait, il n'y a pas eu de réponse, sauf qu'il reste encore quelques membres au Conseil, ce que j'ai évidemment trouvé frustrant.

Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Jessica Miller: Je pense que les membres qui siègent encore au Conseil font de l'excellent travail. Je suis fière qu'elles soient restées, mais la plupart d'entre elles sont des vétérans de la GRC. Peu importe qu'il s'agisse de vétérans de la GRC. Elles méritent de faire ce travail et de soutenir les vétérans de la GRC. Cependant, Anciens Combattants Canada ne considère pas les membres de la GRC comme de véritables vétérans, car la GRC ne souscrit qu'aux indemnités d'invalidité pour les anciens agents de la GRC.

Ils n'ont pas accès à tous les autres services auxquels nous avons accès, et nous trouvions très frustrant d'essayer d'accomplir quelque travail que ce soit, parce que les choses que les femmes militaires voulaient mettre en œuvre, changer, aborder ou sur lesquelles elles voulaient faire des recherches ne s'appliquaient pas à la GRC. Il nous était vraiment difficile de véritablement travailler ensemble.

Sandra Cobena: Dans les observations que vous avez faites et que j'ai lues dans diverses entrevues, vous avez mentionné qu'un courriel avait été créé pour que vous puissiez entendre les femmes que vous étiez là pour représenter, mais vous n'avez jamais eu accès à ce courriel et même la ministre a dit « qu'on vous appellerait lorsqu'on aurait besoin de vous ».

Comment pouviez-vous représenter les femmes que vous étiez censées représenter si vous ne pouviez pas communiquer avec elles et si, lorsque vous proposiez des solutions, la ministre n'était pas nécessairement à l'écoute?

Jessica Miller: C'est vrai.

Me demandez-vous...?

Sandra Cobena: J'aimerais entendre vos réflexions à ce sujet.

Franchement, j'ai du mal à croire que cela puisse se produire: « Je veux que vous les représentiez, mais ne dites rien tant que je ne vous le demanderai pas, et je ne raconterai pas les histoires des personnes que vous êtes censées représenter. »

Jessica Miller: Oui. Cela faisait partie des frustrations que nous ressentions concernant les communications.

Il était écrit sur la page du Conseil des vétérans du ministère des Anciens Combattants que si quelqu'un voulait communiquer avec le Conseil, il pouvait envoyer un courriel par le portail. Il était écrit que le courriel serait envoyé au Conseil pour consultation. Le Conseil répondrait aux questions des femmes qui voulaient porter leurs préoccupations à son attention au moyen de ces courriels. Nous n'avons jamais reçu ces courriels. Ils ne nous ont tout simplement pas été transmis.

Je dirige le Veteran Farm Project depuis maintenant neuf ans. Il s'agit d'une ferme qui se veut un lieu d'entraide pour les femmes. Je connais beaucoup de vétéranes. Quand elles ont appris que je faisais partie du Conseil, elles étaient très enthousiastes, parce qu'elles espéraient que je serais en mesure de poser leurs questions et d'exprimer leurs préoccupations, mais je ne pouvais pas leur parler. Je ne pouvais rien dire en dehors des groupes de travail que nous avions. Je n'avais pas le droit de m'exprimer en public pour que les gens puissent comprendre ce qui se passait en coulisses. Si des courriels étaient envoyés, toutes les coordonnées de base étaient caviardées, de sorte que nous ne savions même pas qui les avait envoyés. Comment peut-on répondre ou ne serait-ce qu'accuser réception d'un message quand on n'a aucun moyen de communiquer avec la personne qui a envoyé le courriel?

Encore une fois, en tant que pair aidante et horticultrice thérapeutique qui interagit avec des femmes au quotidien, j'avais l'impression d'être incroyablement muselée. J'avais l'impression de ne pas pouvoir faire mon travail en raison de ma participation à ce conseil parce que j'étais contrainte au silence, au lieu d'être là pour défendre les femmes avec qui je travaille en Nouvelle-Écosse.

• (1555)

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Danko.

Allez-y, s'il vous plaît, monsieur.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

Avez-vous réussi à établir la connexion avec la Dre Charles?

Le président: Nous essayons toujours.

John-Paul Danko: Je vais commencer par vous, madame Miller. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui et de nous raconter votre histoire.

Je pense qu'il y a des points de vue très importants à prendre en considération lorsqu'il s'agit de soutenir les vétérans, et les vétéranes en particulier. Lorsque nous élaborons une politique gouvernementale — dans ce cas-ci, il s'agit de logement pour les vétérans —, il est essentiel de tenir compte de cette perspective précise. Certaines des choses que vous avez mentionnées sont vraiment importantes à prendre en considération.

On parle ici de réutilisation adaptative de biens fonciers fédéraux excédentaires, du manège militaire de Amherst, en Nouvelle-Écosse, et cela me rappelle un projet dans ma circonscription. Il s'agit du projet Century Manor, qui prévoit la réutilisation adaptative d'une propriété patrimoniale de l'époque victorienne, construite à la fin des années 1800. Elle a longtemps abrité l'asile de Hamilton pour les soins de santé mentale. C'est un très bel édifice au passé très difficile et troublant. On est en train de le reconstruire dans le respect de l'héritage patrimonial. Il abritera des logements supervisés dans le cadre d'un projet plus vaste.

Je pense que ce projet plus vaste représente environ 150 millions de dollars. Dans le cadre de ce projet, Schlegel Villages, le Mohawk College et des promoteurs privés vont céder des terrains à Indwell, un fournisseur de logements adaptés. C'est une situation semblable. La propriété ou le terrain est fourni au fournisseur de services de logement, qui s'occupera de la réutilisation adaptative.

Ma question est la suivante: selon vous, quels éléments de la réutilisation adaptative sont vraiment essentiels pour garantir la sé-

curité des vétéranes? S'agit-il d'un étage séparé? S'agit-il d'entrées séparées? S'agit-il d'un espace complètement séparé? Selon vous, quelles mesures de protection devraient être incluses pour aider les vétérans qui y seraient logés?

Jessica Miller: Merci pour la question. Avant même que je puisse y répondre, je pense qu'il faut d'abord savoir quelle forme prendront les logements. S'agira-t-il de logements de transition permettant aux personnes vivant dans la rue d'avoir un toit au-dessus de leur tête? Parle-t-on de personnes qui risquent de se retrouver sans domicile? Si nous ne connaissons pas l'objectif, comment pouvons-nous déterminer les étapes nécessaires pour l'atteindre?

D'après tout ce que j'ai lu, les manèges militaires sont importants pour les villes. Je le comprends parfaitement. J'ai commencé ma carrière dans le plus ancien manège militaire du Canada, qui a depuis été réaménagé afin d'être utilisé par la collectivité. Je ne pense pas que vous puissiez trouver une seule femme qui ait défilé devant un manège militaire au Canada qui vous dirait qu'elle se sentirait en sécurité dans ce bâtiment. Pour ma part, l'idée me semble absurde. Accueillir des femmes dans ce bâtiment, y aménager un espace communautaire, y installer un café ou un musée... Tout cela ne risque que de créer des problèmes.

Je pense qu'il faut comprendre que les vétéranes, et les vétérans, sont des personnes à part entière. Nous n'avons pas nécessairement besoin d'être hébergés dans un complexe réservé exclusivement aux vétérans. Nous sommes désormais des civils. Nous devons pouvoir travailler et nous adapter à la collectivité dans laquelle nous vivons afin de nous y intégrer pleinement. Si l'on isole les vétérans dans un espace unique où ils mangent, dorment, vivent et bénéficient de services complets, je ne vois pas en quoi cela diffère d'un centre d'hébergement pour personnes qui souffrent de problèmes d'alcool, de dépendance aux drogues ou de tout autre trouble. Je ne sais pas où se situe la limite. Compte tenu de tous les services présentés comme des services complets pour ce bâtiment, je ne sais pas quelles sont les attentes.

Que sommes-nous en train de créer? Est-ce un endroit où l'on se sent chez soi, ou bien s'agit-il de sortir quelqu'un de la rue, de lui offrir un hébergement de transition, puis de l'aider à trouver un logement permanent? Si tel est le cas, de nombreuses organisations le font déjà. Je collabore avec l'organisme Landing Strong, en Nouvelle-Écosse, et c'est exactement ce qu'il fait. Il lutte contre l'itinérance. Il offre des services de réadaptation aux gens qui ont besoin d'apprendre à vivre à nouveau de manière autonome.

Ce bâtiment, aussi exceptionnel et important soit-il pour Amherst, est malheureusement très délabré, faute d'un meilleur terme. Le manège militaire en grès rouge qui a été construit à Amherst a en fait le même plan que celui situé au centre-ville d'Halifax. Il est lui aussi en grès rouge. Nous disposons donc déjà, en Nouvelle-Écosse, d'un grand manège militaire qui reflète le style et l'époque de celui d'Amherst. Entre 1896 et le début du XX^e siècle, sir Robert Borden était responsable de la milice et de la construction des bâtiments de défense. À l'époque, il a chargé un architecte de concevoir cinq plans standardisés pour les manèges militaires. C'est pourquoi, si vous visitez ceux de Vernon, en Colombie-Britannique, d'Halifax ou de Fort York à Toronto, vous constaterez qu'ils ont tous le même plan. Seuls les matériaux utilisés à l'extérieur diffèrent légèrement.

Je sais que le bâtiment d'Amherst revêt une grande importance et qu'il fait partie de notre patrimoine, mais à mon avis, dépenser des millions de dollars pour rénover un bâtiment dans l'état où il se trouve, sans objectif précis, reviendrait à gaspiller de l'argent.

Merci.

• (1600)

John-Paul Danko: Merci.

Le président: La Dre Charles était en ligne pendant un instant, mais il semble que nous l'ayons à nouveau perdue.

Nous allons passer à Mme Gaudreau, puis, idéalement, nous suspendrons la séance quelques secondes pour effectuer un test de son et l'inviter à intervenir.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Miller, je veux d'abord vous remercier de votre courage d'oser venir exprimer ce que vous avez pu vivre pendant votre service.

Tout en restant dans le sujet, j'aimerais faire un petit détour pour permettre de comprendre la finalité de notre étude. Tantôt, ma collègue a parlé du fait que vous faisiez partie du Conseil des vétérans. Je ne savais pas que vous en faisiez partie. Je me pose une question parce que nous n'avons pas eu de réponse convenable: avez-vous une idée de la raison pour laquelle vous avez été écartée de la transmission d'informations et du rôle que vous deviez jouer?

Jessica Miller: Je vous remercie de la question.

[Traduction]

Si j'ai bien compris, vous me demandez pourquoi j'ai l'impression d'avoir été mise à l'écart et de ne pas avoir pu faire le travail que je pensais devoir faire.

Lorsque nous siégeons au Conseil, on nous a signalé que le premier ministre avait défini sept piliers que le gouvernement devait respecter. Dans ce cadre, la ministre nous a indiqué qu'elle avait trois priorités sur lesquelles elle souhaitait se concentrer et que ce seraient les seules priorités dont elle s'occuperait.

Lors de notre dernière rencontre en personne, je lui ai posé la question directement. Avant de prendre la décision de partir, je voulais m'assurer d'obtenir des réponses à toutes mes préoccupations et à toutes mes questions. J'ai expliqué à la ministre que, selon notre interprétation, notre rôle au sein de ce conseil consistait à examiner les projets ou les programmes qu'ils élaboraient pour le reste du pays, puis à leur faire part de nos réflexions et de notre expérience à ce sujet. Il y avait notamment l'étude sur les vétérans. Elle a été entièrement rédigée par le gouvernement et le comité des anciens combattants, sans aucune contribution de notre part. Nous avons été vraiment déçues, car lorsque j'ai interrogé la ministre à ce sujet, elle m'a répondu qu'ils utilisaient une approche descendante, et non une approche ascendante dans laquelle nous lui donnions des orientations. C'était totalement contraire à ce que je pensais être notre rôle au sein du comité.

Si la ministre allait simplement nous transmettre des renseignements à lire, comme des recommandations ou des documents qui allaient être utilisés de toute façon, et que nous nous trouvions simplement dans une situation où « c'est bon à savoir »... Pour ce qui est des priorités de bien des membres du comité, soit la recherche, l'acquisition de matériel ou les ressources, ou, en ce qui me concerne, la reconnaissance que le soutien par les pairs est un véritable moyen d'aider les femmes et les survivantes dans leur transi-

tion après leur départ des forces armées, aucune d'entre elles n'était prise en compte.

Notre groupe travaillait presque tous les jours et, de ce fait, nous avions l'impression que nos efforts, notre passion et nos contributions ne servaient à rien. Malheureusement, nous n'allions pas continuer à consacrer nos efforts à produire de l'information pour le gouvernement dont il ne voulait même pas entendre parler.

• (1605)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: En fait, pour l'étude que nous faisons en ce moment, avec les recommandations que vous avez formulées lors de vos remarques liminaires, il y a beaucoup d'éléments qui font que le ministère aurait pu, en vous consultant, beaucoup mieux définir ce qu'on peut faire avec les bâtiments vacants. Vous vous êtes notamment interrogée à savoir s'ils sont encore en bon état et si on a besoin d'être dans une communauté serrée. Bref, vous nous avez donné beaucoup d'informations.

Ça m'attriste, parce que si on fait le décompte, vous savez comme moi que depuis 2015, il y a eu neuf ministres des Anciens Combattants. Quand on arrive en poste, il faut apprendre, il faut s'y faire, mais on dirait que chaque fois que le ministre connaît ses dossiers, on le change. J'ai l'impression que vous avez été aussi victime.

Ce matin, justement, à la réunion du Comité permanent des anciens combattants, auquel j'ai siégé pendant un bon bout de temps, la ministre des Anciens Combattants était présente. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler, mais ma collègue Claude DeBellefeuille lui a demandé si les traumatismes sexuels avaient un lien direct avec de potentiels suicides chez les vétérans. Je n'aime pas en parler, mais nous n'avons pas d'autre choix.

J'aimerais vous entendre nous en parler, parce que la ministre n'était pas capable de faire la corrélation et de dire que, oui, ça peut être un problème. Que pensez-vous de l'écoute qu'il y a à ce sujet?

[Traduction]

Jessica Miller: Je crois que votre question porte sur la prévention du suicide chez les vétérans et sur la manière dont nous pouvons nous assurer de prendre les mesures qui conviennent pour que ces femmes se sentent en sécurité dans leur logement. Est-ce bien cela?

• (1610)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Ma question portait davantage sur l'écoute que le Conseil aurait dû avoir à l'égard des vétérans pour connaître entre autres comment on utilise les bâtiments ou comment on prévient le suicide. Malheureusement, ce matin, la ministre n'était pas capable de répondre à une question toute simple.

J'aimerais savoir si, effectivement, vous croyez qu'il y a une corrélation entre un traumatisme sexuel et une tentative de suicide.

[Traduction]

Le président: Pouvez-vous répondre en une minute environ?

Jessica Miller: Oui.

Il y en a bel et bien une.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti, mais j'ai estimé qu'il était très important que nous entendions la réponse.

Malheureusement, nous éprouvons toujours des problèmes techniques avec la Dre Charles. Nous allons donc passer à M. Mazier. Ensuite, dès que la Dre Charles pourra se joindre à nous, nous procéderons à un test de son.

Allez-y, monsieur Mazier. Vous disposez de cinq minutes.

En fait, je vais juste dire quelque chose très rapidement. Comme vous le savez, j'ai permis à tout le monde de dépasser un peu son temps de parole, car j'estimais que ce que nous entendions était très important, mais pourriez-vous, s'il vous plaît, surveiller votre temps de parole?

Dan Mazier (Mont-Riding, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci d'être venue ici aujourd'hui, madame Miller. J'ai une question à vous poser.

En ce qui concerne l'idée que des vétérans vivent dans d'anciens manèges militaires, avez-vous des préoccupations à propos du trouble de stress post-traumatique, ou TSPT ou de la santé mentale?

Jessica Miller: Oui.

Voulez-vous que je vous en dise plus?

Dan Mazier: Oui.

Jessica Miller: Les manèges militaires sont des lieux chargés d'histoire et de traditions, mais ils ont aussi été marqués par de nombreux comportements inappropriés. Pendant plusieurs décennies, les manèges militaires disposaient de mess gérés de manière autonome. L'alcool y coulait à flots. Il s'agissait, essentiellement, d'un club de vieux copains. En 1989, lorsque les femmes ont été autorisées à participer aux combats, ce sentiment profondément ancré selon lequel « c'est notre espace, c'est un espace réservé aux hommes » existait déjà dans les manèges militaires, depuis le début.

D'après mon expérience personnelle et celle d'autres personnes, je peux vous dire que, depuis très longtemps, les manèges militaires ne sont pas des lieux sûrs pour les femmes. Il y a beaucoup d'endroits sombres dans les sous-sols, notamment. Comme ces bâtiments n'ont jamais été conçus pour accueillir des femmes, chaque fois qu'il fallait installer de nouvelles toilettes, un vestiaire pour femmes ou tout autre élément destiné aux femmes, il fallait réaménager les lieux. En général, ces nouveaux espaces se retrouvaient au sous-sol.

Si je parlais de soupers de Noël à l'instant, toutes les vétéraines qui nous regardent comprendraient ce que je veux dire. Pour beaucoup de femmes, ces soupers sont chargés de mauvais souvenirs. Il y a de bons souvenirs, mais il y en a aussi de mauvais.

Dan Mazier: Merci beaucoup d'avoir répondu à la question.

Monsieur Shimooka, le rapport sur les résultats ministériels du MDN montre que la proportion de l'infrastructure de défense qui est dans un état acceptable ou en meilleur état est passée de 64,5 à 54,7 % en deux ans. Quant au pourcentage de dépenses dans l'entretien par rapport à la valeur du portefeuille, il a poursuivi sa baisse en dessous de la cible de 2 %: il est passé de 1,5 à 1,4 %.

Qu'est-ce que cela vous indique sur la manière dont le gouvernement entretient les infrastructures de défense du Canada?

Richard Shimooka: La situation reflète plusieurs tendances. Comme je l'ai indiqué dans mes remarques initiales, le gouvernement du Canada — et divers gouvernements, depuis les années 1970 — n'a pas vraiment entretenu son infrastructure. Plus particulièrement dans les années 1990 et 2000, lorsque les dépenses de défense ont connu des baisses de 30 à 40 % par rapport aux sommets atteints à la fin de la guerre froide, on n'a pas vraiment investi dans des éléments d'infrastructure essentiels. Par conséquent, les coûts imputés au budget de la défense ont augmenté.

On observe désormais une hausse des dépenses. Il s'agit notamment de respecter l'objectif de 2 % qui a été fixé dans la Déclaration du sommet du Pays de Galles. Si vous examinez l'annonce qu'a faite le gouvernement lorsqu'il a déclaré avoir atteint la cible de 2 % plus tôt cette année, vous constaterez que des endroits comme la centrale à vapeur d'Halifax et d'autres lieux feront l'objet d'importantes mises à niveau.

Je pense que le gouvernement...

• (1615)

Dan Mazier: J'ai...

Richard Shimooka: Allez-y.

Dan Mazier: J'ai une autre question à vous poser. Vous pourrez y revenir.

Richard Shimooka: Bien sûr.

Dan Mazier: Monsieur Shimooka, mardi, des responsables de la Garde côtière ont confirmé à notre comité que les navires de recherche halieutique en haute mer qui sont utilisés pour évaluer les stocks de poissons et mener des recherches marines sont désormais pris en compte dans les dépenses de défense du Canada.

En incluant dans les dépenses de défense les navires qui servent à évaluer les stocks de poissons, le gouvernement induit-il les Canadiens en erreur au sujet des sommes qu'il investit réellement dans les Forces armées canadiennes?

Richard Shimooka: Il y a certainement des aspects problématiques. Je n'utiliserais pas un terme comme « flagrant », mais si l'on pense aux activités au caractère flou que mène le gouvernement chinois et à la pêche illégale qui est pratiquée, il y a effectivement des aspects. C'est secondaire, mais globalement, on est assez loin du compte. Si l'on examine certains de ces navires et leur capacité à fournir des éléments de sécurité directs — ce qui fait partie des arguments justifiant l'intégration de la Garde côtière au sein du MDN —, ils n'en sont tout simplement pas capables. Ils ne sont pas encore prêts — et ils ne le seront probablement pas avant un certain temps — à s'intégrer et à fournir des éléments de sécurité directs, quels qu'ils soient.

Dan Mazier: Avez-vous d'autres préoccupations au sujet de la caractérisation erronée des dépenses de défense?

Richard Shimooka: Je pense qu'il y a lieu de s'inquiéter. Si l'on pense aux deux volets des dépenses de défense visés par la Déclaration de La Haye, à savoir celui de 3,5 % pour les dépenses consacrées à la défense proprement dite et celui de 1,5 % pour les dépenses d'infrastructure, le deuxième volet couvre assurément un champ très large... On peut, en quelque sorte, parler des ponts dans certaines régions et affirmer que ce sont des éléments de notre sécurité nationale. Ce volet suscite des inquiétudes.

Je pense que certaines des dispositions relatives à la politique « Achetez canadien » pourraient entraîner une augmentation des dépenses consacrées à la défense concernant les aspects essentiels, mais les effets seront en réalité très limités lorsqu'il s'agit de fournir de nouvelles capacités de défense importantes aux Forces armées canadiennes, celles dont elles ont besoin pour se défendre contre les menaces auxquelles elles sont confrontées.

Dan Mazier: C'est tout. Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Heureusement, nous avons pu établir le contact avec la Dre Charles, mais malheureusement, nous n'avons pas de casque audio approuvé. Nous communiquerons donc avec elle séparément et nous lui demanderons peut-être de nous fournir une déclaration écrite. Nous pouvons l'inclure dans notre étude. Merci.

Nous passons maintenant à Mme Fancy, pour cinq minutes.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Merci beaucoup.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, je tiens à remercier sincèrement Mme Miller d'être parmi nous aujourd'hui. Chaque fois que nous avons l'occasion de discuter, car nous venons toutes deux de Nouvelle-Écosse, principalement d'une région rurale... Je pense qu'il est toujours agréable de parler avec quelqu'un de notre coin de pays ici, au sein de notre comité, monsieur le président.

Je tiens également à vous remercier vivement de nous raconter votre expérience aujourd'hui. Il faut beaucoup de courage pour se présenter ici, devant un groupe d'inconnus, et le faire. Merci beaucoup de nous raconter votre histoire.

Merci aussi pour votre travail de soutien par les pairs et pour votre engagement actif et volontaire auprès de vos consœurs vétérans. Je sais que votre programme de soutien aux vétérans dans une ferme, à West Hants, est un excellent exemple de modèle communautaire en milieu rural qui permet d'aider les vétérans. Dans ce cas-ci, il s'agit de nos vétérans. Plus tôt, pendant votre déclaration préliminaire, vous avez parlé d'un modèle de logements adaptés aux traumatismes et j'en ai tout de suite pris note. Je me demandais si vous pourriez nous en dire plus, notamment sur ce que vous avez évoqué concernant l'optimisation des ressources, les biens, la sécurité, l'intimité et la dignité.

Merci.

Jessica Miller: Lorsque nous parlons de logements adaptés aux traumatismes, nous pouvons reprendre la recommandation 26 du rapport *Plus jamais invisibles* et constater que les femmes ont des attentes et des besoins différents en matière de logement. En général, c'est la femme qui se retrouve seule avec les enfants lorsqu'un couple se sépare. Lorsque les femmes quittent l'armée, elles doivent généralement faire face à des attentes différentes. Nous retirons notre uniforme et, tout à coup, nous devenons des mamans, la maman qui emmène ses enfants jouer au soccer, celle qui fait l'épicerie et la lessive. Il y a très peu d'endroits où les femmes peuvent être elles-mêmes en compagnie d'autres femmes, qu'il s'agisse de civiles ou de vétérans — car nous avons beaucoup d'expériences en commun dans nos vies.

Je pense qu'il est très important que les femmes aient leur indépendance et qu'elles n'aient pas à vivre là où on leur impose de vivre. Je ne veux pas que les femmes aient l'impression de n'avoir d'autre choix que de rester dans un complexe pour vétérans avec des hommes, car je sais, d'après ma propre expérience, que c'est le

dernier endroit où j'aimerais me trouver. Les femmes ont besoin d'avoir leur propre espace et de se sentir en sécurité. Je ne pense pas que le réaménagement de manèges militaires réponde à ce besoin crucial au sein de notre communauté de vétérans. Les appartements situés au rez-de-chaussée, tout lieu où la majorité des occupants sont des hommes ou où se déroulent des activités communautaires sur lesquelles on n'a aucun contrôle, tout cela peut nuire grandement au bien-être général d'une femme et à sa capacité à vivre une transition positive.

Oui, tout compte pour les femmes.

• (1620)

Jessica Fancy: Pour faire suite à cette question, parlons maintenant de façon générale de tous les anciens combattants et des éléments d'inclusivité, mais dans une perspective rurale. L'accès aux services de santé, au logement et au soutien à la transition pose des défis très différents.

D'après votre expérience, si on veut pouvoir vivre en milieu rural tout en bénéficiant des mesures de soutien, quelles sont, selon vous, les plus grandes lacunes? Et j'aimerais savoir quelles sont, selon vous, certaines des mesures qui peuvent être prises pour aider à combler ces lacunes. Merci.

Jessica Miller: Oui, l'un des plus grands défis pour tout le monde — hommes, femmes, civils, vétérans — est l'accès à des moyens de transport stables. Ce n'est pas tout le monde qui conduit, et pas tout le monde qui conduit en vieillissant. Il n'y a pas de transport en commun offert dans la province à moins de vivre à Dartmouth ou dans la municipalité régionale d'Halifax. Ainsi, le fait de mettre des logements à la disposition des vétérans dans des régions rurales où les possibilités d'emploi sont limitées — tout comme les services qui se trouvent principalement à Dartmouth et à Halifax —, les enferme dans un cercle vicieux: ils ne peuvent pas se rendre à leurs rendez-vous et se retrouvent ainsi privés des services qu'Anciens Combattants Canada pourrait prendre en charge. Ils n'ont aucun moyen de s'y rendre.

La vallée où je vis en Nouvelle-Écosse, West Hants, marque le début de ce que les gens considèrent comme le grenier de la Nouvelle-Écosse. Or, cette région est considérée comme le plus grand désert alimentaire du Canada, car il n'y a pas de moyens de transport dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse. L'accès à la nourriture et aux produits de première nécessité fait tout simplement défaut.

Jessica Fancy: Je sais que mon temps est écoulé. Nous n'avons pas eu le temps de parler des façons de combler les lacunes, mais c'est bien.

Le président: Vous pouvez poser une brève question, si vous en avez une.

Jessica Fancy: Nous savons que ce sont là certains des problèmes qui existent. Dans la deuxième partie de ma question, je voulais savoir s'il existe des moyens d'atténuer ces problèmes ou de combler ces lacunes? C'était le...

Jessica Miller: Il y a le transport. Il faut que quelqu'un investisse dans des moyens de transport fiables dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse. Tout est concentré dans la Municipalité régionale d'Halifax. Ceux qui habitent en dehors de cette région sont laissés pour compte.

Le président: Merci à tous de votre patience.

C'est au tour de Mme Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

Madame Miller, je constate qu'il y a beaucoup de recommandations qui pourraient être transmises au ministère, mais aussi pour permettre entre autres à Services publics et Approvisionnement Canada d'assurer un dialogue entre les besoins et l'accessibilité.

On a parlé de transport. On a parlé aussi de qualité du bâtiment. Y a-t-il trois recommandations qui, selon vous, sont capitales?

[Traduction]

Jessica Miller: Merci.

Parlez-vous de trois recommandations qui s'appliqueraient précisément au manège militaire d'Amherst ou de façon générale?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Allons-y avec les bâtiments dont on parle, qui sont vacants.

[Traduction]

Jessica Miller: D'accord.

Ma recommandation serait de veiller à ce qu'on ne préserve pas de bâtiments uniquement parce que la collectivité tient à préserver l'histoire. On dispose de nombreuses façons de préserver l'histoire et le souvenir de ceux qui ont contribué à façonner ce pays et qui ont servi avant nous. Je ne pense pas qu'on ait besoin d'un bâtiment délabré, inaccessible, qui serve de témoin ou de symbole de ce souvenir. À l'heure actuelle, c'est comme si on s'en moquait et qu'on avait oublié. Il faut réévaluer l'idée qu'on se fait de ce qu'est un bâtiment patrimonial et se demander s'il ne faudrait pas le réaménager ou lui donner une autre vocation.

Je pense également qu'investir dans des zones rurales qui n'offrent pas tous les services aux vétérans n'est pas une bonne façon de dépenser l'argent. Il existe beaucoup d'autres options bien plus judicieuses qui mériteraient d'être explorées. Je crois fermement qu'il faut rendre hommage à ceux qui ont servi et reconnaître que la Nouvelle-Écosse possède une longue histoire marquée par ceux qui ont servi et contribué à façonner le pays, mais à mon avis, il n'est pas approprié de préserver un bâtiment pour le simple fait qu'il existe alors qu'il en existe déjà d'autres ailleurs dans la province.

De plus, le bâtiment est ce qui serait cédé pour créer quelque chose de nouveau, mais il n'y a pas de processus de réflexion sur le terrain qui l'entoure et la façon dont il serait utilisé. Sera-t-il transformé en terres publiques? Restera-t-il la propriété du gouvernement fédéral?

Je pense que tout le monde devrait avoir accès à la nature et aux espaces extérieurs, car je trouve cela extrêmement important. Si on se dessaisit des bâtiments sans se préoccuper du terrain lui-même, comment peut-on garantir la sécurité des personnes qui vivent dans ces lieux? On n'a aucune idée alors de ce qui pourrait être construit aux alentours, et cela pourrait ne pas convenir aux vétérans.

• (1625)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, je suis contente que Mme Miller ait pu s'exprimer alors que, malheureusement, elle n'a pas pu le faire et être entendue lorsqu'elle était au Conseil des vétérans.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Nous allons passer à M. Bragdon pour cinq minutes, puis à Mme Sudds.

Richard Bragdon (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins aujourd'hui. Je suis très heureux d'entendre ce que chacun d'entre vous a à dire.

J'aimerais adresser mes questions à Mme Miller.

Je tiens d'abord et avant tout à vous remercier pour vos années de service et pour les sacrifices que vous avez consentis de tant de façons que les mots sont impuissants à exprimer.

Je veux revenir sur ce que vous avez dit. Je suis vraiment choqué et attristé d'apprendre que vous vous êtes sentie muselée et que vous avez eu l'impression de ne pas pouvoir exprimer comme il se doit ce qui devait l'être au sein d'un conseil qui avait pourtant été créé pour donner une voix aux vétérans. Y a-t-il quelque chose que vous aimeriez que le Comité entende aujourd'hui, qui mérite d'être entendu, ou que vous estimez devoir être entendu, mais que vous n'avez pas pu faire valoir lorsque vous siégiez à ce conseil, et que vous souhaiteriez exprimer ici maintenant?

Jessica Miller: Bien sûr. Merci.

Je me suis jointe au conseil peu après que le rapport *Plus jamais invisibles* a été présenté et adopté, et ses 42 recommandations sont devenues l'objectif qui guidait notre réflexion au sein du conseil. Je suis très triste de constater que ces objectifs ne constituent pas nécessairement une priorité pour la ministre des Anciens Combattants. Personnellement — et je sais que d'autres partagent ce sentiment, mais je ne parlerai qu'en mon nom —, je trouve qu'après les traumatismes endurés pour témoigner et permettre l'élaboration de ce document, le fait de le laisser de côté et ne pas en faire la ligne directrice pour soutenir les femmes... Je pense que c'est un véritable gâchis si on ne se penche pas sur ce rapport et qu'on ne met pas en œuvre sciemment les recommandations qu'il contient.

La recommandation 26 ayant été adoptée par le Parlement, la question du logement pour les vétérans devrait être une priorité, afin de comprendre pourquoi les femmes ont des besoins différents en matière de logement; cependant, nous n'avons pas pu aborder aucune de ces recommandations de la manière dont nous l'aurions souhaité pour travailler à leur mise en œuvre.

Richard Bragdon: Merci.

Vous dites que vous vous sentiez très limitée dans ce que vous pouviez dire. Pouvez-vous nous aider à comprendre qui exactement a fixé ces limites et comment elles vous ont été communiquées?

Jessica Miller: Il n'y avait pas beaucoup de communications, alors nous ne savions pas vraiment ce que nous faisons. Je ne suis pas ici pour discréditer qui que ce soit ou pour dire que c'était une mauvaise idée. Je parle simplement de mon expérience personnelle et je dis simplement la vérité. La vérité, c'est qu'au sein d'ACC, parmi le personnel, on avait l'impression que personne ne se sentait à l'aise dans son rôle. Beaucoup de courriels nous étaient adressés, mais il n'y avait pas vraiment de travail de collaboration. Je pense qu'on a raté ainsi une occasion en or d'entendre des vétérans qui ont servi leur pays, qui ont survécu à la guerre, survécu à des traumatismes sexuels dans l'armée, et survécu aux horreurs qu'elles ont vues, ressenties et entendues.

Ces expériences devaient nous servir à orienter les politiques et à définir comment les 42 recommandations pourraient être mises en œuvre, mais nous étions... Je n'étais pas écoutée. Je vais parler en mon nom. Je n'ai pas été écoutée lorsque je soulevais des questions sur la mise en œuvre du soutien par les pairs et de l'action sociale, et sur l'importance pour les femmes de passer du temps avec d'autres femmes dans un environnement sécuritaire. Malheureusement, j'ai l'impression que les autres femmes qui sont parties en même temps que moi — qui ont démissionné — ressentaient la même chose.

• (1630)

Richard Bragdon: Vous vous êtes sentie, si ce n'est directement, du moins implicitement, intimidée par les hautes instances et ne pouviez pas raconter librement ce que vous aviez vécu. Vous sentiez que votre parole était bridée. Je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche. Je pense simplement qu'il est important que le Comité comprenne ces contraintes, ou ce que vous et d'autres femmes victimes vous sentiez à cause de cela.

Jessica Miller: Je ne parlerai pas au nom des autres femmes, mais je partage le même point de vue. Je ne dirais pas que nous étions limitées parce qu'on nous disait directement que nous ne pouvions pas parler ou échanger avec d'autres femmes. Nous avons été réduites au silence parce qu'ils n'ont pas créé un espace où nous pouvions communiquer avec d'autres femmes. La réponse qui nous était systématiquement donnée lorsque nous demandions un outil de communication était que nos réponses à leurs courriels risquaient de leur causer du tort.

J'ai répondu directement à la ministre que nous sommes des femmes fortes et compétentes, capables d'assumer des rôles de direction. Certaines d'entre nous sont allées au combat. D'autres étaient des officières qui commandaient une unité complète d'infanterie. Nous avons sauvé la vie de soldats qui étaient au plus bas ou gravement blessés. Le fait de nous dire que nous n'avons pas les compétences ou les capacités nécessaires pour parler à d'autres femmes, que cela pose un problème de sécurité et que nous pourrions leur causer du tort m'a semblé très humiliant pour moi et pour les autres qui souhaitaient pouvoir leur parler, car c'est précisément pour cela que nous faisons ce que nous faisons.

Malheureusement, la seule façon pour les femmes de communiquer avec moi était de passer par mon association sans but lucratif, parce qu'elles me connaissaient ou avaient travaillé avec moi. Je recevais de nombreuses questions à mon adresse de courriel personnel. Je les transmettais au comité et au personnel d'ACC, mais il n'y avait jamais de réponse, car, à mon avis, cela ne suscitait aucun intérêt.

Richard Bragdon: Merci.

Le président: Merci.

Madame Sudds, allez-y.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Shimooka.

Je représente une circonscription d'Ottawa. Ici, dans la région de la capitale nationale, nous disposons assurément d'une part importante de terrains et d'immeubles fédéraux. Dans le cadre de cette étude et de la motion, nous sommes chargés de mener une réflexion approfondie sur ces bâtiments et ces terrains, ainsi que sur les possibilités d'utilisations futures afin de mieux soutenir les vétérans.

Compte tenu de votre vaste expérience en matière de politique de défense, je me demandais si vous aviez des conseils à nous donner sur la façon pour le gouvernement de faire la distinction entre les terrains qui sont vraiment excédentaires et ceux qui, bien qu'ils semblent sous-utilisés aujourd'hui, pourraient se révéler importants à l'avenir pour répondre aux besoins des Forces armées canadiennes.

• (1635)

Richard Shimooka: Je vous remercie de la question, madame la députée. Je pense que c'est une excellente question.

L'un des aspects intéressants de la défense, qui la distingue nettement des autres secteurs gouvernementaux, c'est que l'horizon temporel requis en matière de politique de défense ne se limite pas à 5 ou 10 ans. Il faut plutôt envisager une période de 20 ou 30 ans.

Pour revenir aux commentaires formulés plus tôt par Mme Miller au sujet de Robert Borden et de la construction de ces installations au tournant du siècle dernier, elles sont nombreuses à continuer de jouer un rôle aujourd'hui. Si l'on considère la multiplication des catastrophes naturelles ou la préparation aux situations d'urgence, elles peuvent souvent jouer un rôle clé dans les collectivités semi-rurales pour assurer la coordination des activités. Il est toutefois difficile, dans une certaine mesure, de déterminer ce qui pourrait servir dans ces régions.

Je pense que leur utilisation à des fins de logement — en particulier dans certaines régions où les prix sont élevés, comme la région métropolitaine de Vancouver, Esquimalt-Victoria, Calgary dans une certaine mesure et, évidemment, Toronto et Montréal — constitue une utilisation judicieuse, étant donné que l'aide au logement accordée aux militaires en service actif, en particulier, n'est pas vraiment suffisante. Cela peut apporter un certain soulagement à ces personnes. C'est une réalité, et je ne pense pas qu'il s'agisse d'une tendance à court terme qui va s'atténuer rapidement.

Il est important et essentiel de pouvoir établir ce qui peut s'avérer utile, notamment en ce qui concerne le personnel. Il est important de conserver certaines de ces installations pour des usages à long terme, comme la coordination des activités... Nous sommes en train de vivre un changement important dans la structure des forces armées, en particulier dans l'armée de terre et ses emplacements, alors il est essentiel de déterminer comment cela peut s'harmoniser avec ce rôle. Je pense que c'est un domaine dans lequel le gouvernement du Canada n'a pas brillé par le passé, et il se peut qu'il néglige encore la nécessité de mettre en place le bon type d'infrastructures dans ces domaines en général.

L'hon. Jenna Sudds: Je vous remercie. Je pense que cette étude nous donne l'occasion d'approfondir la question et de fournir des conseils à ce sujet.

Y a-t-il des mesures de protection que vous nous recommanderiez de mettre en place pour nous assurer que, lorsque nous cédon des terrains ou des bâtiments, on pense d'abord aux besoins des FAC avant d'envisager de les affecter à d'autres fins publiques?

Richard Shimooka: La réponse va être très détaillée. Je vais essayer d'être bref.

Je vais vous donner un exemple: près de chez moi, il y a les terrains de Jericho. On assiste actuellement à un important programme de réaménagement et de vente. En réalité, je ne pense pas que le prix des terrains diminuera à l'avenir. Il faut donc faire preuve d'une extrême prudence au moment de se dessaisir de ces biens, car il ne sera pas facile de les récupérer par la suite. Le dessaisissement d'une partie importante des installations de Chilliwack est une opération majeure. Il n'y aura pas de retour en arrière.

À l'heure actuelle, les dépenses de défense sont élevées. On constate cette augmentation. Comme je l'ai déjà dit, les infrastructures font également l'objet d'une augmentation parallèle. Je ne vois pas nécessairement de problème majeur concernant le dessaisissement pour l'instant, mais s'il y a un revirement du côté des dépenses, c'est là que les vrais défis vont se poser. Quel que soit le gouvernement en place à ce moment-là, il examinera ses dépenses et se demandera s'il peut subventionner d'autres postes des dépenses de défense et réaffecter ces fonds.

Une approche qui a fait ses preuves — on le constate aux États-Unis et dans d'autres pays — consiste à mettre en place une commission chargée d'examiner les impératifs afin d'analyser en profondeur l'harmonisation des objectifs à long terme. Qu'est-ce qui relève du surplus et qu'est-ce qui n'en relève pas? Il faut essayer d'adopter une vision beaucoup plus large de la question. Souvent, ces décisions sont prises en privilégiant des objectifs à court terme. Je m'orienterais vers la mise en place d'une commission qui ne se limite pas aux seuls moyens militaires et qui adopte une vision à plus long terme dans ces domaines.

L'hon. Jenna Sudds: Merci beaucoup. Je pense que je vais m'arrêter ici.

Je veux confirmer ce qui suit, monsieur le président: je crois qu'il y avait un quatrième témoin, Bill Casey.

Le président: Oui. Malheureusement, M. Casey a dû annuler à la dernière minute pour quelque chose de plus important.

L'hon. Jenna Sudds: Lui avons-nous demandé de nous faire parvenir un mémoire? Pouvons-nous le faire?

• (1640)

Le président: Je sais que nous lui avons envoyé une note pour lui souhaiter que tout se passe bien. Oui, nous veillerons à lui demander.

L'hon. Jenna Sudds: C'est étonnant.

Si c'est possible, ce serait bien. Merci.

Le président: Merci à tous d'être avec nous aujourd'hui. Si vous avez des documents ou quoi que ce soit d'autre que vous souhaitez nous communiquer, je vous invite tous les trois à les envoyer à notre greffier. Nous veillerons à ce que le tout soit pris en compte et intégré à notre rapport.

Monsieur Charles, je suis désolé que nous n'ayons pas pu régler nos problèmes techniques. Nous nous reverrons peut-être une autre fois. Je soupçonne que Mme Gaudreau vous rencontrera au comité des anciens combattants sur un autre sujet.

Monsieur Shimooka, je vous remercie d'avoir été de nouveau parmi nous. Je vous en suis reconnaissant.

Merci beaucoup, madame Miller. Je tiens à vous féliciter pour votre courage et pour tout ce que vous nous avez confié aujourd'hui. C'est très important et nous vous en sommes sincèrement reconnaissants.

Très rapidement, avant de partir, nous devons déposer ce rapport à la Chambre d'ici le 23. Le 20, nous allons consacrer toute la réunion à l'étude ligne par ligne afin que le rapport soit publié. Le mardi 3 octobre, à midi, heure de l'Est, vous devez...

Une voix: C'est le 13, pas le 3.

Le président: Je suis désolé. Oui, on revient en arrière. Montez à bord de vos DeLorean pour un retour vers le futur.

Veillez faire parvenir vos recommandations aux analystes d'ici le 13 octobre à midi. Je sais que nous prenons un peu d'avance parce que nous n'avons pas terminé le rapport, mais si vous comp-tez présenter un rapport supplémentaire, complémentaire ou dissident, commencez à y réfléchir. Nous devons l'avoir d'ici le 21 octobre. Je ne dis pas que ce sera forcément le cas, mais commencez à y réfléchir, car les délais sont très courts.

C'est le 20. Le 22, nous recevons la directrice parlementaire du budget, car elle publiera trois rapports d'ici là. Nous devons terminer l'examen exhaustif des dépenses. Nous avons procédé ligne par ligne. Toutes nos recommandations ont été formulées. J'espère que nous pourrons terminer cela le 27. Si c'est le cas, le 29, nous reprendrons l'étude sur la politique Achetez canadien. Cela ne devrait pas nous prendre trop de temps. J'espère que nous pourrons l'adopter le 27. Le 29 sera consacré, si besoin est, à l'examen exhaustif des dépenses, sinon, ce sera à la politique « Achetez canadien ». Je pense que cela se poursuivra jusqu'en décembre.

S'il n'y a rien d'autre, chers témoins, je vous remercie encore une fois d'avoir été avec nous.

Merci, chers collègues. Je vous souhaite une excellente Action de grâces. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>